



mardi 21 novembre 2017

## Toilettage de l'îlot du Planier : opération réussie

Dans le cadre d'une action de prévention et de préservation de la qualité du milieu maritime, une opération conjointe des services de l'État a été initiée sur l'îlot de Planier au mois d'août et s'est terminée fin septembre.

Ce site, propriété de l'État, situé au large de Marseille, abrite un phare et des bâtiments annexes autrefois nécessaires pour son exploitation.

Bien qu'inoccupé depuis de nombreuses années, ce site conservait de nombreux vestiges de son occupation avec, en particulier, des installations et déchets pouvant présenter un risque de pollution.

Ainsi, l'ensemble des cuves, réservoirs et autres récipients contenant des produits dangereux comme des hydrocarbures, huiles de vidange, batteries et bouteilles de gaz ont fait l'objet d'un traitement spécifique.



*cuves exposées aux agressions extérieures.*



*contenants à l'intérieur du bâti*



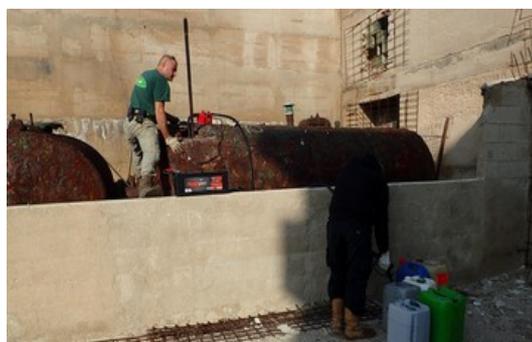
Avec le concours de la Direction Inter Régionale de la Méditerranée (Phares et Balises) et du Parc National des Calanques, la DDTM13 a effectué au préalable une reconnaissance qui a permis d'établir que la majeure partie des contenants se trouvait dans un état dégradé, susceptible de présenter à terme des risques de fuite.

Face au risque de pollution accidentelle et d'atteinte à la qualité des milieux marins, la DDTM13 a mandaté une entreprise spécialisée pour l'enlèvement de l'ensemble des produits dangereux (batteries, bouteilles de gaz) et une dépollution préventive consistant à vidanger les fluides polluants encore présents sur l'îlot.

Le transfert des fluides s'est opéré vers un navire par pompage gravitaire, pour être ensuite réacheminé vers des centres agréés de traitement des déchets dangereux.



*transfert vers le navire*



*pompage*

#### Quantité de déchets évacués :

- 5 bouteilles de gaz,
- 24 batteries, soit 250 kg
- 721 litres d'huile de vidange, soit 620 kg
- 3 750 litres d'hydrocarbures, soit 3 300 kg.

Cette action participe de fait, à la première étape d'un chantier ambitieux de rénovation du site classé du Planier, pour lequel la DIRM est en relation avec la DRAC.